

DÉPARTEMENT  
LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT  
Mende

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
Nasbinals

du 13/02/2014

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Mise en location de la  
biगतelle du 1<sup>er</sup> avril 2014  
au 31 mars 2015

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Eric MALHERBE, Monsieur Robert RAYNAL Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale propose de louer la parcelle de terrain nommée la Biगतelle qui appartient à la commune et d'en fixer le prix pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 Mars 2015.

**Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/02/2014**

Mesdemoiselles GABRILLARGUES sont intéressées par cette location et la loue déjà depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte de relouer cette parcelle à Mesdemoiselles GABRILLARGUES domicilié à Marchastel 48260.
- Décide de la louer pour un montant annuel de 50 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**Pour extrait conforme au registre  
Fait à Marchastel le 13/02/2014  
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou transmission en  
Préfecture le 13/02/2014  
et publication ou notification  
Le 13/02/2014**